

VILLE DE NEUFCHATEAU

AVIS

Le Conseil Communal porte à la connaissance de la population qu'en sa séance du 13 juillet 2020, il a approuvé :

- Le compte 2019 de la Fabrique d'église de Montplainchamps ;
- Le compte 2019 de la Fabrique d'église de Neufchâteau ;

Ces délibérations peuvent être consultées au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

A Neufchâteau, le 04 / 08 / 2020

La Bourgmestre,



M. MONS delle ROCHE

